

# LE GUIGNOL

JOURNAL POLITIQUE, SATIRIQUE, HEBDOMADAIRE

Directeur politique

**PAULIN BLANC**

Ancien Rédacteur de la *Renaissance*

**La Vérité sur tout**

ABONNEMENTS

Un an : 9 francs. — Six mois : 5 francs

Le GUIGNOL est mis en vente le Samedi matin



Administrateur

**ABRANÉ**

Ancien Administrateur du *Bien Public*

**La Justice pour tous**

BUREAUX

Quai de la Charité, 1, LYON

Les Correspondances non affranchies sont refusées

## FRANCS-PROPOS

Lyon, le 9 février 1883.

La loi de répression contre les menées présentes et futures des princes a été votée, à la Chambre, à une grande majorité, et l'on peut dire avec une grande énergie. Toutes les intrigues, toutes les « obstructions » des groupes réactionnaires, ont échoué contre la volonté bien nette des députés républicains d'en finir avec les « espérances factieuses » et les complots en herbe. Le projet Fabre, voté par 373 voix contre 163, ne répond même qu'insuffisamment au sentiment des gauches, qui l'ont adopté par condescendance pour un ministre indécis, apeuré, anémique. Elles l'ont adopté, en signifiant, d'une manière qui ressort clairement des débats, que ses dispositions constituent à leurs yeux le *minimum* des mesures préventives, nécessaires contre les prétendants trop oublieux de se faire oublier. Formelle est l'intention de la Chambre !

Ce que pense le pays à ce sujet est encore moins douteux. Un département, qu'on ne saurait considérer comme un foyer de radicalisme, le Lot, puisqu'il se faisait représenter naguère au Sénat par des légitimistes tels que M. Deppeyre, et des bonapartistes tels que Canrobert, a élu dimanche dernier M. de Verninac, faisant subir au candidat sénatorial orléaniste, M. Pagès-Duport, le plus piteux des échecs. Quelle doit donc être l'opinion du reste de la France ? Sur

tous les coins du territoire de la République, il s'élève des voix pour crier : « A la porte les prétendants ! Sous la surveillance de la police, messieurs les princes ! » C'est certain, c'est manifeste, c'est indiscutable.

Il semble qu'en présence de cette précision et de cette unanimité de la volonté nationale, le Sénat n'a plus qu'à prononcer la formule sacramentelle, pour que le projet Fabre acquière force de loi et reçoive une application immédiate. C'est ce qui arriverait, si le Sénat fonctionnait comme un rouage républicain.

Mais le Sénat n'a cure que la République marche en avant sur un terrain bien solide, bien déblayé. Il est l'instrument de résistance prédestiné pour toutes les décisions un peu vigoureuses des représentants du suffrage universel.

Il rejette le projet Fabre.

Il le rejette, parce que ce projet dérange les combinaisons des princes, pour lesquels il conserve *in petto* toutes ses sympathies, des princes qu'il considère, suivant l'expression de M. Allou, comme la parure de la République. Il le rejette, sans s'inquiéter de l'irritation du pays et des dangers d'un conflit aigu avec la Chambre d'en face.

Parbleu ! sa mission n'est-elle pas de rejeter, de résister ? N'est-il pas « le frein nécessaire dans une démocratie » ? Et que voulez-vous que fasse un frein, sinon d'enrayer le mouvement ?

Il est démontré une fois de plus que le suffrage universel est restreint dans sa puissance ; qu'il n'est pas la base primordiale de nos insti-

tutions ; qu'il est livré, pieds et poings liés, aux caprices d'une Assemblée n'ayant rien de commun dans ses origines avec ce qu'on est convenu d'appeler « les entrailles de la nation ». La Chambre propose et le Sénat dispose. Le peuple parle, et les recrutés du scrutin censitaire lui mettent un bâillon sur la bouche.

C'est ainsi que s'exerce présentement la souveraineté populaire. Quelqu'un peut-il encore parler de cette souveraineté sans rire ?

Il n'y a de souverain en France que le Sénat. Par son droit de *veto*, il tient tout en suspens. Il se dresse devant la Chambre, comme un conseil judiciaire devant un mineur ou un interdit. La mission, que ses fondateurs lui ont assignée, a parfaitement réussi. Il fait de la République son esclave, qui ne doit ni se développer ni grandir.

Il est impossible que cet asservissement dure plus longtemps, et que la mystification d'un prétendu régime démocratique, s'acheminant peu à peu vers les réformes, continue à trouver des crédules et des dupes.

Le Sénat n'est pas républicain : pas d'illusions à ce sujet ! La présentation de la loi contre les prétendants a fait tomber les masques. Sous le couvert de la modération, et grâce au traquenard de l'élection au suffrage restreint, inventé par l'Assemblée de malheur, il s'y est faufilé une tapée de faux bonshommes, qui cachent l'orléanisme aux aguets. L'esprit orléaniste, pour parler le langage de M. Léon Renault, le domine, et la

candidature princière y est à l'état latent.

Puisque le Sénat n'est pas républicain, puisque les élections triennales le républicanisent à peu près autant qu'un vin généreux bonifie le tonneau de vinaigre dans lequel on le verse, et puisque le Sénat a le dernier mot dans toutes les grandes questions de la réorganisation politique, il est évident que le mieux des améliorations à attendre, c'est le piétinement indéfini sur place, la perpétuité des institutions monarchiques sous l'étiquette républicaine.

Le Sénat, tel qu'il se révèle, est donc un péril bien autrement grave que celui de Plon-Plon rédigeant des manifestes, de Chambord faisant bénir des bannières, de d'Aumale invitant des officiers aux chasses de Chantilly. Il enrayer la République et il la culbutera, si jamais un prétendant vient se faire absoudre à sa porte d'un *pronunciamento*.

Les prétendants ne sont que ridicules ; le Sénat, lui, est foncièrement dangereux. Le plus urgent n'est plus de mettre les premiers à la frontière ; c'est d'expulser le second de la Constitution.

Il a bien fait de se démasquer. Nous nous étions peu à peu endormis sur son compte. On veillera désormais. On veillera, on votera, on criera, jusqu'à ce que la révision nous ait débarrassé de son intrusion absurde dans les affaires du pays.

BARBIER.

## Dialogues du Rez-de-chaussée

### A LA FERME

JEANNETTE. — Est-ce vrai, Pierre, que le roy va revenir ?

JEAN-PIERRE. — Qu'est-ce qui t'a conté cette baliverne ?

JEANNETTE. — C'est M. le marquis, qui est venu à la ferme, pour dire que pendant le carême il fallait lui envoyer tous nos œufs et double-molette de beurre.

JEAN-PIERRE. — M. le Marquis ferait mieux de rester chez lui. D'abord, je lui refuse les œufs et la molette de beurre.

JEANNETTE. — Tu veux donc le fâcher ! Il n'est pas si accommodant. Toutes les fois qu'il vient ici, il me fait peur.

JEAN-PIERRE. — Et de quoi donc, Jeannette ?

JEANNETTE. — Ah ! je voudrais bien t'y voir, quand il frappe le plancher avec sa canne, et qu'il dit comme ça que le désordre est dans toutes les grandes villes, que les anarchistes vont tout brûler, que le gouvernement est composé de

bandits, que si les paysans ne se lèvent pas avec leurs fourches pour balayer toute cette vermine, il y aura un cataclysme épouvantable.

JEAN-PIERRE. — Et tu crois ça, Jeannette ?

JEANNETTE. — Ça pourrait bien être vrai, puisqu'il y a eu autrefois un déluge.

JEAN-PIERRE. — M. le marquis est un blagueur. La République ne fait pas son affaire, voilà tout, et il la débîne, afin qu'on s'en dégoûte. Ce n'est pas à moi qu'il viendrait en dire du mal.

JEANNETTE. — Tiens, prend ce journal ; il me l'a laissé, pour que je te le donne.

JEAN-PIERRE. — Ah ! oui, *Le Drapeau Blanc* ; garde le pour essuyer la poêle.

JEANNETTE. — Il faudrait faire frire quelque chose, pour cela !

JEAN-PIERRE. — Fais frire de la morue, ne sommes-nous pas en carême ?

JEANNETTE. — Comme tu dis cela, mon brave Pierre ! Tu as l'air en colère.

JEAN-PIERRE. — Je commence, en effet, à sentir la moutarde. C'est bien vrai qu'il t'a dit que le roy allait revenir ?

JEANNETTE. — S'il me l'a dit, pardienne ! Il a ajouté que la voiture était commandée et qu'il fallait faire des oriflammes pour mettre sur le toit de la ferme, quand le curé en donnerait le signal avec la cloche.

JEAN-PIERRE. — On lui en flanquera des oriflammes à ce vieux cruchon et à son Chambord ! Sapristi !..

JEANNETTE. — Calme-toi, Pierre ! Il ne faut pas te faire de mauvais sang. Tu sais bien que monsieur le Marquis radote un peu.

JEAN-PIERRE. — Pour ça, sûr qu'il radote, lui et toute sa clique.

JEANNETTE. — Alors, il ne faut pas faire attention à ce qu'il dit.

Si tu m'écoutes, Jean-Pierre, tu ne t'occuperas jamais de politique.

JEAN-PIERRE. — Jamais ! jamais !... Ce n'est pas assez.

JEANNETTE. — Et tu enverrais à M. le marquis, les œufs et la molette.

JEAN-PIERRE. — Je refuse !

JEANNETTE. — Mon brave Pierre, mon chéri...

JEAN-PIERRE. — Il n'y a pas de chéri qui tienne. M. le marquis n'aura ni les œufs, ni la molette.

JEANNETTE. — Hi... hi... hi...

JEAN-PIERRE. — Voyons, Jeannette, raisonnons un peu. Nous payons à M. le marquis sa ferme très exactement. Donc, nous ne lui devons rien. Nous sommes maîtres de vendre nos œufs et notre beurre comme bon nous semble. En les portant au marché, tu en retireras davantage.

JEANNETTE. — C'est juste, Jean-Pierre !

JEAN-PIERRE. — Et puis, vois-tu, puisque M. le Marquis et ses amis prétendent qu'ils vont faire une omelette de la République, ce n'est pas moi qui veux leur fournir ni le beurre ni les œufs.

JEANNETTE. — Tu as raison, Jean-Pierre !

JEAN-PIERRE. — A la bonne heure ! Vive Dieu, je te coque à la pincette ! — Hum !... Hum !...

Et maintenant, Jeannettesi, M. le Marquis, te parle encore d'oriflammes, tu lui répondras...

JEANNETTE. — Quoi donc ?

JEAN-PIERRE. — Tu lui répondras : « Cambonne ».

LEBRUN.



## LE CHELO A LA MAIN

Gones du Plateau, de la Guille et du Gourguillon.

Salut et Fraternité !

J'ai à vous annoncer une nouvelle qui me trifouille l'embuni, pardon ! qui me remue le ventre de joie. Me voilà bachelier ! C'est pas une blague ; c'est la vérité, aussi vraie que la perruque de Monsieur A se revoir du Conseil municipal. Vous pouvez venir reluquer, dans mon cabinet de rédaction, le parchemin que m'a envoyé M. le ministre et qui est signé Du Veau.

Puisque l'enseignement est z'obligatoire, c'est pour que tout le monde s'instruise et parle la même langue, te pas les gones ? Alors, je me suis décidé à piocher tout seul les grammaires et les dictionnaires.

J'avais encore une autre raison pour arriver au grade de bachelier : c'était de pouvoir débrouiller les artifices oratoires, avec lesquels on bousille nos affaires à la Maison de ville.

Maintenant que j'ai z'appris le grec, le latin et le français, c'est-y pas juste que je m'en serve, nom d'un rat ! C'est ça, d'ailleurs, qui va faire marronner les réactionnaires de Bellecour, quand ils sauront que *Guignol* a donné la rebrique à papa Soupé, qu'il sait son histoire, sa philosophie et ses mathématiques sur le bout du doigt, et que, grâce à son exemple, tous les canuts seront bientôt plus forts que Gailleton sur l'orthographe et le style épistolographique.

Donc, plus de patois, rien que du français, et du français complet, avec les apostrophes, les guillemets et les points-et-virgules. Vous allez voir tout de suite, si je sais pas jappiller aussi chonusement que le m'ami Jantet, quand il dort pas en tenant la plume :

D'abord, un petit mot sur Plon-Plon.

Décidément, ce prince n'a pas été favorisé de la nature. Chez lui, le sang des Napoléons a dû subir quelque mélange. Chaque fois qu'il se trouve dans une grave circonstance, il tombe malade. L'indisposition ridicule, qui le prit en Crimée, avait fait tomber son nom dans le récipient banal, devenu alors son indispensable compagnon de route. On pouvait croire que trente ans de repos et de régime au beefsteak avaient raffermi son système vasculaire, et qu'en vue d'un effort suprême à tenter contre la République il avait pris ses précautions. — Hélas ! chassez le naturel, il revient au galop. — On l'arrête pour son manifeste. On le traite avec déférence. On l'installe dans une pièce bien meublée. On fait venir ses repas d'un restaurant de premier ordre. On lui procure tout le nécessaire pour ses ablutions. Tra... tra... tra... tra... Le voilà encore souffrant, et faisant pitié au juge d'instruction, qui consent à son transfert dans une maison de santé. Est-il ramolli ? Est-il hystérique ? Pour le décider, il me faudrait relire son manifeste, et je n'en ai pas le courage.

Est-ce que par hasard le colonel Hubert Castex, dont la frasque à Montpellier fait tant de bruit, serait un de ses partisans ? Je m'étonne que l'authenticité de l'ordre du jour, par lequel cet officier étrangement capricieux a convo-

qué 400 soldats a une manifestation légitimiste, n'ait pas encore été contrôlée, et que justice ne soit pas faite. Devant un scandale public, la réparation doit être prompte. Quelque pénible qu'il soit au général Thibaudin d'inaugurer son ministère par un acte de rigueur, l'hésitation n'est pas possible. Il faut absolument que les grognards, qui gardent leurs sympathies pour les régimes déchus et se moquent de la République, disparaissent de l'armée. L'expulsion de ces bravaches est aussi urgente que celle des prétendants, et il n'y a pas de Sénat orléaniste qui puisse l'empêcher.

Le général Thibaudin n'ignore pas, d'ailleurs, qu'il ne lui servirait de rien d'être indulgent pour les protégés de la presse réactionnaire. Lui a-t-on assez vomé d'insultes à la figure, ces jours derniers, dans les colonnes des journaux bien élevés et bien pensants ? — C'est un traître, c'est un lâche, c'est un arlequin, c'est tout ce que vous vous voudrez, excepté un honorable soldat. — Je résume en quelques mots les compliments des soutiens du trône et de l'autel à son égard.

Un conseil d'enquête a pourtant absous le général Thibaudin du « revers » qu'on lui reproche. C'est un brave, qui, à l'instar du général Ducrot, dont l'évasion n'a jamais été incriminée, a percé les lignes prussiennes pour ne pas assister, impassible, aux désastres de la France. Son attitude républicaine, son refus de connivence avec les prétendants, lui valent les *crachats* de tous les impatients d'une restauration cafarde.

Le général Thibaudin peut mépriser ses insulteurs. Il n'a pas de leçon de patriotisme à recevoir de leur part. Mais il a le devoir d'épurer l'armée de tous les soudards dévoués aux princes, conservant leur épée dans l'espoir de la plonger dans le flanc de la République.

Au revoir, les gones !

GUIGNOL.

## Guignol et la Renaissance

Le dernier numéro de *Guignol*, paru à Lyon vendredi soir de la semaine dernière, contenait une déclaration très nette, disant que *Guignol* se transformait pour continuer la *Renaissance*, dont la disparition était annoncée.

Aux termes de cette déclaration, il n'y avait aucune confusion possible entre M. Barbier, rédacteur actuel du *Guignol*, ex-rédacteur de la *Renaissance*, et M. Jacques Barbier, vulgo Coste-Labaume, propriétaire de ce dernier journal, retiré tout à coup de la vie politique pour cause de santé.

Malgré cette précaution de ma part, M. Coste-Labaume a cru opportun de protester dans le *Petit Lyonnais* contre une confusion que je cherche à établir et qu'il ne saurait accepter.

M. Jacques Barbier a insinué ainsi que j'avais coupé la queue à son pseudonyme pour en faire le mien.

C'est un larcin dont je suis tout à fait innocent. Je suis Barbier tout court, comme il est Barbier Jacques, avec des parchemins parfaitement authentiques, que je demande la permission d'exhiber.

Je suis né Barbier, dans la *Renaissance* elle-même, où j'ai signé de ce nom, en 1878, de nombreux articles publiés en tête du journal, et j'ai été reconnu Barbier de bonne souche par M. Jacques Barbier en personne, dont la paternité, je l'avoue, ne m'est nullement désagréable.

Voici ce qu'il m'écrivait de Paris, le 13 juillet 1878 :

« Je reçois à l'instant la *Renaissance*. Le numéro va bien (il était tout entier de ma main), et je vois avec plaisir que vous n'avez péché que par un excès d'abondance... Le dialogue du feuilleton est bien coupé, et je n'y vois guère à reprendre que quelques nuances, très peu de choses au fond — Les coliques de Baragnon se tenant l'abdomen à deux mains. — J'aurai gazé un peu cela... Mais, je vous le répète, c'est très peu de choses, dont le public ne s'apercevra certainement pas... »

Il m'écrivait encore, le 21 juillet : « J'ai reçu votre second numéro de la *Renaissance*, qui va bien comme le premier. Je vois avec plaisir que vous entrez de plus en plus dans la peau du bonhomme. Je n'aime pourtant pas beaucoup votre bonnet phrygien... »

Ces parchemins sont ils concluants ? M. Jacques Barbier serait il malade, au point d'avoir perdu la mémoire des états civils de paternité qu'il a signés autrefois ?

Je suis Barbier de par lui, et Barbier j'entends me nommer à sa barbe.

L'un des extraits de lettres ci-dessus prouve qu'en 1878 M. Coste Labaume n'éprouvait aucun froissement, aucun scrupule de la substitution du Barbier sans queue au Barbier orné d'une queue de Jacques ; qu'il éprouvait même une certaine satisfaction en constatant que le public « ne s'apercevrait nullement » de la supercherie.

Comment se fait-il qu'en 1883, il soit devenu chatouilleux en sens contraire, et que la possibilité de la confusion de Barbier avec Jacques Barbier lui cause peut être des insomnies ? Affaire de maladie et de modification du système nerveux, sans doute ! Aussi n'insisterai-je pas davantage pour me disculper du forfait de « queue coupée » dont j'ai été accusé par M. Coste Labaume.

La confusion dont il se plaint est d'ailleurs aussi impossible que celle du bleu et du rouge. Il écrivait, en dernier lieu, avec la plus belle encre de l'opportunisme ; j'écris avec une plume qui, lorsqu'elle rencontre ce mot, le remplace instinctivement par celui de fumisterie !

Mes lecteurs savent en outre, à présent, que Jacques Barbier, lorsqu'on le met en présence de l'abdomen de Baragnon ou du bonnet de la République, détourne les yeux en disant : « Gazz ces nudités, que je ne saurais voir, » tandis que Barbier regarde sans s'émouvoir. C'est pour eux un *réactif* aussi commode qu'infailible.

En résumé, Barbier tout court, sans nom de saint à la queue, a des droits certains à revendiquer l'héritage de la *Renaissance*, où il a écrit partiellement de 1875 à 1878, et abondamment de 1876 à 1880.

Il la fera revivre dans le *Guignol*, quelque chagrin que Jacques en éprouve, non pas toutefois la *Renaissance* modératiste de 1883, mais la *Renaissance* du bon vieux temps, celle qui était tout ongle, tout bec, contre les farceurs qui se vautrent au pouvoir, et qui veulent nous imposer la République sans les réformes républicaines.

P. BLANC.

## Tous Orléanistes

— Ah ! vous ne songez qu'à proscrire ?  
L'exil est votre seul souci ?  
Eh bien ! messieurs, nous allons rire !  
Vous ne sortirez pas d'ici !

Or, c'était juste l'heure exquise  
Où, pour peu que l'on soit content,  
On rêve à la nappe bien mise,  
Au bon dîner qui vous attend.

En outre, il est juste qu'on mange,  
Dût le fait sembler révoltant ;  
Un député n'est pas un ange,  
Et l'appétit vient en votant.

Que faire ? ô disette ! ô disette !  
Les ventres affamés grondaient :  
Nous primes d'assaut la buvette,  
Où trois sandwiches nous attendaient.

On vida lestement les verres :  
La faim montait, montait toujours,  
Heureux les publics peu sévères,  
Qui s'alimentent d'un discours !

Rêvant des agapes moins maigres,  
Cassagnac, après maints auteurs,  
Proposait de manger les nègres,  
Espoir des colons électeurs.

Tony qui, sans être vorace,  
Mange plus qu'un petit oiseau,  
Aurait diné de Germain Casse,  
Aurait soupé de Clémenceau.

Et moi qui, né pauvre et poète,  
Ai souvent jeûné, sort cruel !  
A quelque sauce violette  
J'aurais assaisonné Freppel !

Mais, du moins, disais-je en moi-même,  
Nous voilà désormais unis !  
Nous avons tranché le problème :  
Un seul drapeau ! plus de bannis !

Au diable tes souvenirs tristes !  
Qui donc a parlé d'un danger ?...  
Nous sommes tous orléanistes :  
Chacun ne pense qu'à manger !

CLOVIS HUGUES,  
Député des Bouches-du-Rhône.

## COMÉDIE POLITIQUE

L'avocat de M. Cusset, imprimeur du manifeste de Plon-Plon, l'a défendu du délit d'avoir contrevenu à la loi qui prescrit le dépôt préalable des imprimés, en alléguant que son client n'avait attaché aucune importance à ce papier, et qu'il l'avait confondu avec les travaux vulgaires d'imprimerie dits *bilboquets*.

L'avocat, s'exprimant ainsi, prenait sans doute la cause pour le fait, c'est-à-dire l'auteur pour le manifeste. Simple métaphore !

La discussion à la Chambre de la loi sur les princes a eu au moins un avantage : elle a obligé plusieurs orléanistes honteux à se démasquer.

M. Casimir Périer, député de l'Aude, a remis son mandat entre les mains de ses électeurs.

M. Duchâtel, ambassadeur à Vienne, a donné sa démission ; idem M. Decrais à Rome et M. de Noailles à Constantinople.

C'est un excellent débarras pour la République que la perte de ces auxiliaires douteux.

Il est fâcheux que tous les orléanistes de la Chambre, du Sénat, des ambassades, des préfectures, n'éprouvent pas les mêmes scrupules et ne suivent pas leur exemple.

Ce n'est pas le parti « sans nom » qu'ils constituent, c'est le parti « sans pudeur ».

Je ne crois pas qu'il soit possible d'être plus ridicule que l'a été M. Devès, ministre de la justice, quand, dans la dernière séance de la Chambre, au sujet de l'expulsion des prétendants, il s'est, tout à coup, apitoyé sur le sort des enfants des princes.

Un ministre républicain eût mieux fait de garder ses larmes pour de réelles infortunes.

En quoi donc, je vous prie, ô monsieur Devès, les petits d'Orléans et les petits Bonaparte sont-ils à plaindre ? Je ne sais pas que les nourrices leur aient jamais manqué, qu'ils se soient jamais couchés un seul soir sans avoir l'estomac garni et qu'ils aient jamais dû courir par les rues sans pain, sans vêtements, sans abri. Leurs papas et leurs mamans, grâce à la dextérité avec laquelle ils ont puisé dans les poches du peuple français, ont assez de millions pour les élever convenablement, — croyez-le bien. Et même ils prétendent que, dès leur berceau, leurs bébés ont des « droits au trône ». Jugez si des enfants qui ont comme cela des « droits au trône », alors qu'ils sont encore au maillot, doivent être soignés, dorlotés et gâtés !

Impossible de nous attendrir sur eux comme sur de vrais petits Savoyards !

Aussi M. Devès n'a-t-il provoqué que des sourires ironiques par sa protestation en faveur des petits princes.

Paris a déjà signifié au Sénat sa façon de voir sur la politique de modération.

Il a blakboulé le candidat opportuniste Engelhard, et envoyé à la Chambre le radical Bourneville, qui ne s'enrôlera certainement pas sous la bannière des Ribot et des Jules Ferry.

L'élection du cinquième arrondissement est venue à propos pour démentir les Cassandre qui prêchent que le pays se dégoûte de la République progressive.

Un journal autrichien, le *Tagblatt*, de Trieste, a annoncé que le comte de Chambord aurait adressé de Goritz, au général Charette, une lettre dans laquelle il se prononce « contre toute idée de tentative armée ».

Cette lettre contient, dit-on, la phrase suivante : « Celui qui aime sa patrie doit souhaiter que le sol n'en tremble pas sous le choc de la guerre civile. »

La lettre de M. de Chambord démontre à toute évidence que les royalistes voulaient tenter un coup de force, et que, par l'intermédiaire de M. de Charette, ils l'avaient consulté à ce sujet.

Cela prouve encore qu'à être plus royalistes que le roy, on court le risque d'être assis par terre, entre deux selles.

Ferry s'agite.

De toutes parts, dans la presse et à la Chambre, on s'accorde à reconnaître qu'il a joué un rôle prépondérant dans les événements de ces derniers jours.

Ce triste personnage a fait tout son possible pour empêcher la nomination du général Thibaudin au ministère de la guerre ; il n'a pas réussi.

Il a cherché alors à prolonger la vacance des ministères de la marine et des affaires étrangères, en insinuant à tous les candidats désignés pour ces postes qu'il était sage pour eux d'attendre, vu la dislocation imminente du ministère, après le vote attendu du Sénat.

Le plan de M. Jules Ferry est bien simple : il tient à se rendre indispensable aux yeux du président de la République, comme président du conseil.

C'est le Gambetta d'outre-tombe qui se dessine.

De la part d'un tel personnage, voilà de l'outrecuidance. Ferry remplaçant Gambetta, ce serait pour le pays le comble de l'avilissement. Car Gambetta, lui, au moins, était intelligent. Quant à M. Jules Ferry, on sait qu'il n'a jamais rien inventé..... que les Khroumirs.

ALBINUS.

## Une Gaffe de M. Massicault

La réclame se fait en France de plus en plus ingénieuse. Nos compatriotes seront bientôt à la hauteur des puffistes américains.

Par malheur, le gouvernement n'encourage point l'esprit des commerçants français. Et l'on s'étonne que le commerce tombe dans le marasme !

La semaine dernière, un tailleur de notre ville, hardi, novateur, révolutionnaire, Crémieux, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fait afficher sur les murs un pastiche du manifeste Plon-Plon, concluant à une panacée universelle de son invention, qui est le vêtement complet de 35 francs.

Aussitôt les urbains sont lancés contre l'affiche perturbatrice ; les placards sont déchirés ; l'afficheur lui-même est retenu quelque temps en état d'arrestation.

Quelle bouffonnerie !

Si la préfecture est logique, il faut qu'elle incarcère maintenant Crémieux et qu'elle lui fasse un procès pour cause d'attentat à la sûreté de l'Etat ! Ou des poursuites, ou un ridicule abus de pouvoir !

Crémieux ne sera pas poursuivi — et pour cause. Son affiche était légale, et le carnaval la rendait tout à fait de circonstance. On a empêché les Lyonnais de rire un brin,...

aux dépens de Plon-Plon. Aussi, beaucoup d'entre eux penseront que Crémieux est un homme d'esprit, un original au moins, une forte tête à coup sûr, tandis que M. Massicault... tandis que M. Massicault perd facilement la sienne.

Un beau résultat pour le triomphe de l'ordre et la considération de la République !

Quelle gaffe ! quelle gaffe !

COGNE-DRU.

## COUPS DE NAVETTE

Les écoles municipales manquent de fournitures scolaires. Hélas ! les recettes de l'octroi ont baissé. Ce n'est pas la faute à nos honorables de l'Hôtel-de-Ville, si la caisse, dont ils ont la clé, ne peut subvenir aux besoins des écoliers !

Les rues sont couvertes de boue ; un grand nombre manquent de trottoirs. Hélas ! le budget se boucle avec beaucoup de peine. C'est la tristesse dans l'âme que nos édiles laissent le service de la voirie en souffrance.

Par contre, le Muséum d'histoire naturelle a des collections assez complètes. Il ne manque pas de squelettes et de singes pour amuser les bonnes et les pioupious. Mais voilà ! le Muséum attirerait encore mieux les bonnes et les pioupious, si les squelettes étaient plus nombreux et les singes plus variés. Vite 30,000 francs de crédits supplémentaires au Muséum, pour lui procurer les quarante squelettes et les cinquante-cinq peaux de singes, dont il a un besoin urgent.

Un joli début, n'est-ce pas, de notre

Conseil municipal dans sa session de février !

Qu'on dise après cette prodigalité que nos honorables n'ont pas le sentiment des beaux arts !

Je regrette pourtant cette délibération. Si MM. Gailleton, Bouvier, Chéron, Rossignaux, Dubois, etc., désireux de compléter les richesses paléontologiques de notre Muséum, avaient délibéré qu'ils faisaient don à la ville, après décès, de leurs squelettes et de leurs peaux à eux, leur délibération eût été bien plus économique et bien plus appréciée du public.

Espérons que cette idée leur viendra quand même, et que, dans un demi-siècle, la ville de Lyon pourra se flatter d'avoir le Muséum de France le plus riche en squelettes et le plus complet en peaux de singes !

GUIGNOL.

## CARNET D'UN DÉPUTÉ

*Jeudi 1<sup>er</sup> février.* — La séance d'aujourd'hui pourra s'appeler dans l'histoire la séance des « funistes ».

Au commencement de la séance, c'est M. Develle qui prend la parole.

Au nom du gouvernement, il donne lecture du discours que M. Fallières devait prononcer.

Cette élocution est assez terne ; sous les grands mots, on sent la volonté du ministre de ne rien faire de sérieux contre les prétendants.

M. Madier de Montjau lui succède à la tribune ; le vieux lutteur républicain défend, avec la plus grande énergie, la loi Floquet.

Il démontre que le dogme de la monarchie héréditaire est incompatible avec la République, et que c'est un principe républicain que les princes sont en dehors de la loi.

M. Andrieux se fait écouter ensuite proprement par une majorité de 351 voix contre 100, ayant eu la facétie ironique de proposer à la Chambre le vote de l'article 6, de la déclaration des droits de l'homme.

Le morceau principal apparaît ; c'est le discours de M. Pelletan, qui soutient le contre-projet déposé par la minorité de la commission. C'est le seul qui réponde à la situation.

M. Pelletan reproche aux d'Orléans d'avoir fait offrir le bâton de maréchal à Chanzy.

Cela nous vaut un quart d'heure de tumulte.

Le prince de Léon succède à M. Pelletan, recueille la censure là où son collègue a remporté un succès.

Le contre-projet repoussé, les droites s'insurgent pour obtenir le renvoi de la discussion. Le tapage de leur revendication n'émeut en rien la Chambre, bien décidée à en finir.

Elle tient bon, et la séance continue.

M. Thibaudin, le nouveau ministre de la guerre, monte à la tribune. On lui fait, à gauche, une ovation qui se traduit par une double salve d'applaudissements.

Sa voix est distincte, forte, et plus saccadée que rondement soldatesque.

Il dit que personne plus que lui ne respectait Chanzy, ce grand général, et que personne ne pourrait impunément attenter à sa mémoire.

Il est toutefois un peu embarrassé, jouant avec son lorgnon, coupant à vif ses phrases cherchant sa salive.

Puis il lit une déclaration saluée par les applaudissements dont je renonce à dire la fréquence et la force.

M. de la Rochefoucauld interrompt, hurle, se gonfle, rougit à peler dans sa redingote.

M. Brisson le rappelle à l'ordre, à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Alors M. le duc fait le geste d'offrir au bureau le prix de sa punition : ci, 250 fr.

On voit à quel échange d'amabilités la Chambre en est arrivée.

Le contre-projet Lockroy est à son tour repoussé.

C'est alors qu'arrivent les amendements, et à leur suite toutes les fumisteries de la droite.

En tête un amendement Delafosse. C'est avec lui que la bataille commence.

M. Delafosse demande le renvoi et l'appuie d'une demande de scrutin à la tribune.

M. Blancubé riposte en demandant que la Chambre reste en permanence jusqu'au vote intégral de la loi sur les princes.

A la majorité de 292 voix contre 115 sur 407 votants, la proposition de M. Blancubé l'emporte.

On siège en permanence. Il est 9 heures du soir ; l'on apprend que la droite a déposé sur tous les amendements qui vont être discutés une demande de scrutin à la tribune.

Le premier empêcheur de danser en rond est M. Delafosse. C'est lui que la droite envoie la représenter dans cette campagne d'obstruction. Il demande la question préalable.

M. Cunéo d'Ornano, le deuxième champion de l'obstruction, entre en scène avec un amendement portant qu'aucune inéligibilité ne pourra être prononcée contre des familles ayant régné en France.

Puis M. Cassagnac prend directement à partie le général Thibaudin, qui lui répond sèchement : « Je ne fais pas de distinction entre l'armée de la République et l'armée de la France. »

Vers onze heures, la droite harassée par trois scrutins publics, s'humanise.

La demande de scrutin à la tribune est retirée, et l'article 1 du projet Fabre passe comme une lettre à la poste.

Maintenant, on vote à la vapeur. On n'a pas dîné, on veut souper. On ne discute plus. La parole est aux huissiers, qui font circuler les urnes. La majorité se renforce sur les articles 2 et 3.

L'ensemble du projet est enfin, à minuit moins quelques minutes, mis aux voix et voté par 373 voix contre 163, sur 536 votants.

Allons, tout le monde sera content, les princes aussi ! Peut être eux encore plus que les autres.

Pour copie conforme :

ABRANÉ.

## QUATUOR D'USURIERS

Les financiers interlopes sont à la mode. Ceux-ci travaillent, avec banque ouverte sur la rue Quincampoix ; ceux-là opèrent en chambre. Outre ces deux variétés, il y en a un certain nombre qui sont ambulants, et cultivent, je veux dire récoltent leur clientèle dans les cafés, à la Bourse, au coin des rues, dans les tripiots, etc. Quel est le plus filou de tous, celui qui exploite les ambitieux en leur promettant des revenus fantastiques sur les pépites de la Lune, ou celui qui rançonne les viveurs et les décaqués, en leur procurant des fonds à des taux d'escompte ? Mettez-les tous dans le panier à salade, et flanquez-moi ça au régime de la soupe aux haricots dans les hôtels du gouvernement !

À Lyon, comme dans toutes les grandes villes, les financiers véreux abondent. Ils rusent avec la loi, et se promènent au grand jour, portant collier de fourrure, recevant au fond de leur coupé les saluts des clients qui traînaient sur le trottoir leurs poches vides. Le cynisme de quelques-uns a fini par émouvoir la police. Elle s'est décidée à une enquête sur le compte de ces maraudeurs à mains gantées, et, après de minutieuses recherches, elle a signalé au parquet quatre « négociants » pratiquant un singulier négoce.

Un véritable quatuor de prêteurs usuriers :

L'un, ex-failli, escompteur, courtier, coureur de tapis verts, avait la spécialité des avances en espèces sur signatures. Les trois autres vendaient des bijoux, qui prenaient directement le chemin de *ma tante*. Il va sans dire que leurs principaux clients étaient tous des fils de famille, fourvoyés avec des grecs ou des drôlesses, et vendant leurs droits d'héritiers pour des plats de lentilles.

Devant le tribunal correctionnel, nos quatre chevaliers ont excipé de leur bonne foi, de leurs intentions pures, de leurs bénéfices restreints. Pour un peu, ils se seraient étonnés d'être poursuivis. Le tribunal a renvoyé le jugement à huitaine.

Nous l'accompagnerons d'un bon coup de trique.

*L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à la semaine prochaine la Revue du Salon.*

## Voyage Circulaire

**Saint-Etienne.** — Les honneurs de la chronique scandaleuse sont en ce moment pour un négociant, chevalier de la Légion d'honneur, bonapartiste à tout crin, clercal enragé, qui vient d'avoir son Sedan, et qui doit regretter de n'avoir pu filer sur Belgique, la Belgique étant trop loin. Que l'ombre de Badinquet le protège !

N. B. — Nous avertissons nos lecteurs de Saint-Etienne qu'une chronique plus importante leur sera consacrée dans le prochain numéro.

**Clermont-Ferrand.** — Un conseiller municipal de cette ville, M. Bertier, a abandonné gratuitement une partie de son jardin pour l'alignement d'une rue. C'est un exemple qu'il est bon de citer, et qui doit servir d'encouragement à tous les membres des assemblées municipales, en particulier à ceux qui tripotent de leur mandat pour spéculer sur les travaux publics d'embellissement.

**Privas.** — Un deuil pour la population républicaine du chef-lieu de l'Ardèche.

Le citoyen Pepin Descours, deuxième adjoint, est décédé à l'âge de 74 ans. Suivant le désir qu'il avait manifesté avant de mourir, ses obsèques ont été purement civiles. Elles n'ont manqué ni d'éclat, ni de grandeur ; le cortège imposant a reçu tout le long de son parcours un accueil sympathique et respectueux. M. Faure, préfet, était présent. Les dernières paroles d'adieu ont été prononcées par le Maire. Les citoyens, ainsi honorés sur le bord de la tombe, peuvent reposer en paix !

**Grenoble.** — Les trois aspirants députés sont sur les quatre chemins et sur les dents, pour gagner les voix des électeurs. Si, arrivé à la Chambre, l'élu du scrutin se donne seulement le cinquième de la peine déployée ici, nous pouvons être sûrs que les améliorations promises pleuvront sur l'Isère comme des caillottes rôties. Jusqu'à présent, c'est toujours M. Aristide Rey qui tient le bout de la corde.

**Avignon.** — On annonce que le palais des Papes, qui sert de caserne, va être rendu à sa destination... de monument public. Allons ! tant mieux. Les esprits qui hantent ce château du moyen-âge ne pouvaient que nuire au moral des soldats. Qu'on le réserve pour les zouaves de Charette, si jamais Charette, porté sur l'aile du mistral, est f...ichu d'entrer avec ses zouaves dans Avignon !

**Nice.** — La fin du carnaval a été marquée par un incident extraordinaire, qui défraye toutes les conversations.

Le premier prix des masques avait été décerné *ex æquo* à deux arlequins, dont les faux-nez, les panaches multicolores et les manches retournées avaient excité l'hilarité générale.

Les lauréats, obligés de décliner leurs noms, ont déclaré se nommer Borriglione, député, maire, et Chiris, sénateur.

La presse proteste. On veut qu'ils soient hors concours.

MM. Borriglione et Chiris ne veulent pas lâcher leurs primes. L'imbroglione à son comble.

M. Clémenceau, qui se trouve sur les lieux, a été pris pour arbitre. On espère qu'il se prononcera, au profit de MM. Borriglione et Chiris, pour une simple mention honorable de : « arlequins vétérans ».

## LE TRIBUNAL DE GUIGNOL

**Guignol.** — Vu l'absence des accusés, la parole est au ministère public.

**Gnafron.** — On ne prouve pas le soleil, on ne prouve pas la lune, on ne prouve pas le rôle de dupe que joue la République en conservant chez elle des prétendants.

Quiconque a abusé de la proscription, subira la proscription : c'est la loi de l'Évangile.

On n'a pas mis tant de façon, au surplus, pour se débarrasser de pauvres hères, qui menaçaient la société bien moins que les princes menaçant la République.

Quand on prend du monseigneur à plein jabot, on s'exclut soi-même du rang des citoyens, pour lesquels les lois communes sont faites.

Il faut profiter de l'histoire et des avertissements qui partent tout seuls.

Je conclus qu'on doit mettre les prétendants à la porte, et acheter un balai tout neuf pour cette opération.

**M. Léon Renault.** — C'est une indignité ! C'est une infamie ! C'est une aberration ! C'est un suicide !

Les princes sont français ! Les princes sont patriotes ! Les princes sont des anges !.....

**Gnafron (interrompant).** — Précisément ; il s'agit de leur couper les ailes, pour qu'ils ne volent pas la République.

**Guignol.** — Inutile de prolonger les débats. La lumière est faite.

**Une voix,** dans l'auditoire. — Elle crève les yeux !

**Guignol.** — Le Tribunal,

Considérant que la République a été estourbée une première fois par un prétendant hypocrite ;

Considérant que les prétendants, au lieu de se faire oublier, ont des agissements qui ne promettent de leur part rien qui vaille ;

Considérant que si les prétendants sont fous, leurs partisans sont des imbéciles, et qu'il y a un intérêt national à ne pas laisser s'accroître cette classe de citoyens ;

Attendu que si le mot expulsion froisse certaines oreilles, celui d'évacuation n'a pas le même inconvénient ;

Délibère :

ARTICLE PREMIER. — Tous les mâles des familles ayant régné en France sont requis d'évacuer immédiatement le territoire de la République.

ARTICLE DEUXIÈME. — Les récalcitrants seront conduits à la frontière en chaise percée.

ARTICLE TROISIÈME. — Les citoyens qui tenteraient d'empêcher l'évacuation des prinees, seront contraints de porter leurs malles jusqu'à la frontière, et de couper ensuite, dans la forêt de Chantilly, plusieurs douzaines de fagots, pour chauffer... le républicanisme du Sénat.

## Tour des Théâtres en 80 secondes

### GRAND-THÉÂTRE

*Peau d'Ane*, encore *Peau d'Ane* et toujours *Peau d'Ane*. Pas besoin de battre le rappel sur la peau d'un tambour pour attirer les spectateurs. La salle est toujours comble. C'est fêrie à décidément la peau dure.

### CÉLESTINS

Aux Célestins, les *Jour et la Nuit* se succèdent, comme le jour et la nuit, avec un e faveur croissante du public, et un jeu de plus en plus jovial des artistes. L'invocation à saint Michel est bissée à chaque représentation, et les rappels sont tellement dans l'habitude du public, que la toile se lève méthodiquement à peine baissée, à la fin de chaque acte.

Lundi, M. Dufour a intercalé une représentation de *La Mascotte*, dans le but sans doute de savoir si le public n'en était pas encore rassasié. L'œuvre de MM. Chivot et Duru a toujours des amateurs, car il n'y a pas eu un fauteuil de vide : une véritable soirée de gala et... de lundi gras.

La pièce, jouée avec beaucoup d'entrain, fortement soutenue par les romains, dispersés dans les diverses galeries a obtenu son succès ordinaire. Bien des spectateurs ont trouvé toutefois que messieurs les artistes avaient dépassé quelque peu le comique pour tomber dans le bouffon. Mme Paola Marié s'est fait remarquer surtout par un débraillé, je veux dire un abus de gestes grossiers et d'accent provençal, qui jure avec son attitude beaucoup plus correcte des premières représentations. Papa Dufour, veillez un peu là dessus ! Assez de mauvais calembourgs, et beaucoup trop de farces grotesques. De licence en licence, le personnel de la salle suffirait bientôt pour jouer aux Célestins.

Et toi, m'ami Reine, qui est toujours si mesuré et si chouette, attention aussi ! La pasquinade est contagieuse.

PASSE-PARTOUT.

## VOYAGE DE M. PERRICHON à Monaco

(Suite)

Samedi, 30 décembre. — La nuit de M. Perrichon a été des plus tourmentées ; il a tressauté dans son lit, comme une sardine qui expire sur le galet du rivage. « Faut-il que j'aie eu une guigne de Laurent ! s'exclame-t-il de temps à autre. Non ! C'est ma bêtise qui m'a perdu. J'ai été un imbécile. Je me suis emballé aussi facilement qu'un ministre. C'est bien fait ! » Au lever du jour, il finit par trouver un peu de calme. Le sommeil le prend enfin, et vers dix heures, comme il ronfle à plein gosier, un garçon de l'hôtel vient l'éveiller pour cause de tranquillité intérieure.

M. Perrichon se rend à la table d'hôte pour le déjeuner. Il mange d'un air distrait. Comment expliquer son « déca- vage » de la veille ? Quel parti prendre ? Tels sont les deux graves problèmes qui s'agitent dans sa tête. D'ailleurs, il n'a

plus que 2 fr. 50 de menue monnaie dans sa poche. Il faut parer au plus vite aux inconvénients de cette situation désastreuse.

Il s'enquiert d'un commissionnaire du Mont-de-Piété, et engage sa montre, un superbe remontoir de Genève, pour 80 fr. Avec cette somme, il aurait pu payer son hôtel et retourner à Lyon en troisième classe. C'était une résolution trop héroïque à prendre. M. Perrichon la trouve trop lâche. Après avoir secoué son abattement, aux rayons du soleil, sur les bords de la mer, il résout d'affronter de nouveau le monstre de la roulette et de le terrasser, dût-il vendre pour cela jusqu'à sa dernière obligation de chemin de fer. Il s'encourage à la revanche, en se disant : « J'ai reçu le baptême du feu. On ne gagne pas de bataille sans cela. D'ailleurs, c'était hier vendredi. J'aurais fait un miracle, en gagnant ! »

M. Perrichon prend la direction du bureau du télégraphe, situé au bout de la rue du Pont-Neuf, près de la Préfecture, et expédie le télégramme ci-après :

« Crédit Lyonnais, Lyon.

« Envoyez succursale Nice ordre avan- cer cinq mille francs sur compte dépôt.

« Tiburce PERRICHON. »

Après avoir expédié ce télégramme, il se réfugie dans la chambre de son hôtel, où il s'efforce de tuer le temps en cherchant de nouvelles martingales, d'une marche plus sûre que celle expérimentée par lui sur la troisième douzaine. Ah ! quelle insupportable attente ! M. Perrichon reconnaît que, dans certains cas, les heures s'écoulent lentement comme des années.

En hiver, pendant l'affluence des étrangers, un télégramme entre Nice et Lyon, aller et retour, exige communément six heures de transmission au minimum. Par un hasard extraordinaire, l'ordre de compter à M. Tiburce ses cinq mille francs arriva à la succursale du Crédit Lyonnais, avec une avance notable, juste au moment de la fermeture des bureaux. Notre déca- vage, qui attendait le bienheureux message en battant la semelle devant les guichets, fut aussi ravi de joie qu'un condamné à mort auquel la nouvelle de sa grâce arrive.

M. Perrichon enferme les cinq billets de mille dans son portefeuille, et prend le chemin de la gare, murmurant tout bas : « A nous deux, maintenant, madame la roulette ! Rira bien qui rira le dernier ! Je saurais bien te faire rendre gorge, scélérate, et tu verras comme je me fiche de toi, en filant sur Lyon avec l'argent de la banque ! »

Le train qui l'emporte à Monaco a très peu de voyageurs. Seul dans un compartiment de première classe, il médite un grand coup de raffle. Sa préférence se porte sur le système du *tiers et tout*, dont la pratique fit la fortune éphémère du célèbre Garcia. En route, il néglige tout à fait de s'occuper de la galerie porte-veine, ayant constaté l'inanité de ce fétiche et de tout autre en général.

M. Perrichon entre dans le casino avec une allure de conquérant. Louis XIV, se présentant devant le Parlement une cravache à la main, n'était pas plus présomptueux. Il dédaigne de s'asseoir. Il ouvre son portefeuille. Les croupiers, de la table qu'il a abordée, lèvent les yeux en l'air et suivent ses mouvements. Comme il laisse tomber un billet de mille à rouge, deux voix s'écrient à la fois : « Tout va au billet à rouge ! » Rouge sort. C'est la veine qui se déclare.

Grâce à sa progression du « tiers et tout » et à la veine qui l'empêche de perdre deux coups de suite, M. Perrichon gagne dix mille francs en un quart d'heure.

Heureux, triomphant, il fourre les billets de mille dans sa poche comme des chiffons de papier, et va se payer à l'hôtel de Paris un diner de Sardanapale. Il se rattrape de ses trente heures d'abstinence. Dans son débordement de joie, il donne au garçon cinq francs d'étrennes.

Il s'embarque dans le premier train de retour, fait un pied de nez aux salons de jeu en passant devant le Casino, et arrive à Nice, laissant en plan sur le trottoir de la gare une nouvelle hirondelle de nuit qui a cherché à becqueter dans son portemonnaie.

Dimanche, 31 décembre. — A peine levé, M. Perrichon fait ses paquets pour revenir à Lyon. Sa note d'hôtel payée, sa valise toute prête, il court les magasins de la ville, où il achète de nombreux bibelots en souvenir de son émouvant voyage, sans oublier sa montre, que la veille il avait suspendu au clou. A 6 h.

15 du soir, il quitte la gare de Nice, par le train express, jugeant que Nice et Monte-Carlo sont les plus beaux pays de la terre, mais que toute séduction, tout enchantement à ses dangers, et qu'il est prudent de ne s'y aventurer qu'une fois. « *Veni, vidi, vici!* » C'est son cri d'adieu, pendant que la machine siffle.

Lundi, 1<sup>er</sup> janvier. — En rentrant chez lui, M. Perrichon rencontre son concierge, qui lui souhaite la bonne année. Il lui donne un louis d'étrennes.

Le concierge le soupçonne d'avoir dévalisé quelqu'un, et est sur le point d'aller le dénoncer à la police.

Mardi, 2 janvier. — M. Perrichon se rend au Crédit Lyonnais pour boucher le trou qu'il avait fait à la lune. Aux amis qui lui demandent des nouvelles de sa santé et de ses affaires, il répond avec un sourire malicieux : « Très bien ! tout marche comme sur des roulettes ! »

P. BLANCIN.

## GOGNANDISES

Deux avocats sont invités à dîner chez un curé, qui a réuni avec lui 12 convives en l'honneur des 12 apôtres.

— Cela ne te fait rien d'être treize à table ?

— Oh si ! Cela me contrarie immensément... lorsqu'il n'y a à manger que pour douze !

Causant avec la maîtresse de maison dans un salon, un jeune gommeux, le dos à la cheminée s'oublie et laisse échapper une indiscrete sonorité.

Il ne sait plus où se mettre.

Son interlocutrice lui dit en souriant :

« Rassurez-vous, monsieur, macheminé tire très bien ! »

Chez une grande mondaine.

— Annette, j'ai du monde à dîner et de la haute...

— Ah !

— Tu vas aller à la halle acheter du poisson.

— Oui, madame.

— Seulement, tu sais, pas à maman ! elle est trop voleuse.

Entendu au marché de la Guillotière.

— Les jours ont augmenté.

— Encore ! Mais si ça continue, il n'y aura plus moyen de vivre !

## LES MARTYRS DE LA JUSTICE

Cela remonte au 3 août 1852.

A cette date, un ouvrier nommé Germain Cirasse, fut guillotiné sur la place de Clamecy.

Or, cet ouvrier était innocent.

Voici, en quelques lignes, l'histoire de cette victime d'une erreur judiciaire :

A la suite du coup d'Etat, la population de Clamecy s'était levée. Les armes manquant, elle alla en chercher dans les villages voisins. Arrivé à Fousseaux, le détachement frappa à la porte d'un sieur Bonneau, ancien militaire de l'empire, connu pour ses opinions bonapartistes et son caractère violent. On renouait à se faire ouvrir, et la plupart commençaient à s'éloigner, quand Bonneau parut à une fenêtre, un fusil à la main, couchant en joue les républicains. Mais, au moment où il allait lâcher la détente, plusieurs coups de feu retentirent et Bonneau tomba mortellement atteint à la tête et au cœur.

Un conseil de guerre fut institué à Clamecy. Le 5 février, trois hommes comparurent devant lui, comme meurtriers de Bonneau ; les nommés Saget, Lorin et Cirasse. Saget eut dix ans de baigne ; Lorin, vingt ans ; Cirasse fut condamné à mort.

Un seul témoin avait déposé contre lui : c'était la femme Saget, qui, entendue à titre de simple renseignement, et craignant de voir condamner son mari, avait accusé le malheureux Cirasse.

Aucune descente de justice n'eut lieu, aucun témoin à décharge ne fut entendu et c'est à peine si une façon de plaidoirie fut prononcée.

Néanmoins, Cirasse fut exécuté.

Cependant, nous l'avons dit, Cirasse n'était point coupable de la mort de Bonneau : un homme, celui-là même qui a tiré les coups de feu, le déclare aujourd'hui et offre de prouver à la justice que le condamné de 1852 était innocent du prétendu crime qu'il a expié.

Cet homme s'était enfui en Belgique et a appris trop tard la condamnation de l'innocent.

Le devoir du gouvernement de la République est d'ordonner, en présence de

cet aveu, que la procédure soit reprise et que la mémoire de Cirasse soit réhabilitée. La veuve de cet homme, mort martyr de son dévouement à la démocratie, existe encore et ne saurait demeurer sous le coup de la condamnation infamante subie injustement par son mari.

## DERNIÈRES NOUVELLES

Des demandes fréquentes d'ouvrières en chemises, faites dans les journaux réactionnaires de notre ville, ont attiré l'attention de la police. Nous croyons savoir qu'elle est sur la trace de la découverte d'un atelier clandestins de drapages blancs, que l'on confectionne pour la prochaine rentrée du Roy.

Les danseurs et danseuses de la Préfecture l'ont échappé belle. En recevant ses invités, M. Massicault ne se doutait pas que la phrase célèbre : « nous dansons sur un volcan » était toute de circonstance.

Jugez de la stupéfaction de celui-ci, quand, le lendemain du bal, la vérification d'un paletot, oublié au vestiaire, lui a fait mettre la main sur un paquet de cartouches, auquel adhérait encore une mèche à demi consumée.

L'expert chimiste, M. Ferrand, appelé en toute hâte, a hésité de se prononcer sur la nature de la poudre contenue dans les cartouches. A vue d'œil, il a cru reconnaître de la poudre de haricots pilés. L'analyse décidera.

Dans la dernière séance du Conseil municipal, il a été lu cent vingt-cinq rapports sur des affaires pendantes depuis deux ans. Il doit en être lu deux cents dix dans la prochaine réunion. Tous nos compliments à nos édiles ! Leur recrudescence d'activité nous permet d'espérer qu'avant peu les affaires de la Mairie seront complètement à jour.

## TRIBUNE DÉMOCRATIQUE

Chambre syndicale des tisseurs, 23 bis, rue Vieille-Monnaie. — Le comité électoral donne avis que les procès verbaux présentant des candidats administrateurs et vérificateurs seront reçus au siège social jusqu'au 15 février, dernier délai.

L'administration donne avis : 1<sup>er</sup> qu'un registre d'inscription pour les offres et demandes d'ouvriers est ouvert au bureau ; 2<sup>o</sup> qu'un deuxième registre est également ouvert pour les offres et demandes d'achats de tous les ustensiles de la fabrique ; 3<sup>o</sup> que le journal le *Bulletin des soies et soieries*, le journal le *Moniteur des syndicats ouvriers*, ainsi qu'un certain nombre d'ouvrages contenus dans la bibliothèque peuvent toujours être lus sans déplacement.

Syndicat lyonnais de forgerons, mar- teleurs, chauffeurs de fours, frappeurs et pilonniers. — Le bureau a l'honneur de convoquer toute la corporation à une réunion privée qui aura lieu le 14 février 1883, à deux heures du soir, chez M. Bertholus, cours de Brosses, angle de la rue de Créqui, pour soumettre le résultat de ses travaux de l'année écoulée et discuter sur la possibilité et la revendication si légitime des salaires.

Société anonyme des Travailleurs de la Guillotière. — Les actionnaires de la Société anonyme des travailleurs de la Guillotière sont prévenus que l'Assemblée générale aura lieu le 11 février courant, à une heure et demie de relevée, dans la salle de la bibliothèque, à la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ; 2<sup>o</sup> Rapport du conseil d'administration et de la commission de contrôle ; 3<sup>o</sup> Propositions diverses, nomination d'une commission pour la révision des statuts ; 4<sup>o</sup> Elections : Conseil d'administration et commission de contrôle.

## PAR TÉLÉPHONE

Guignol. — Guignol est allé à l'école ; je t'engage d'en faire autant : conseil pour conseil, de m'ami à t'ami.

Arsène. — C'est chenu, ce que tu m'en-voies. Quelques épines trop pointues, que je supprimerai. Ça passera. Continue.

Matapa II. — Tes infortunes me touchent. Mais tu t'es trompé de bureau. Guignol n'est pas un Mont-de-Piété.

Canaste, Avignon. — J'y songe. Je suis partisan de l'égalité. Cependant, puis pas supprimer distances.

Guignol-Théâtre (rue Basse-Combalot, en face la mairie de la Guillotière). — Tous les soirs. *Le Voyage en Chine*, pièce en 6 tableaux avec décors splendides et trucs nouveaux. Rôle de Guignol, tenu par M. Delisle. A l'étude : *La Territoriale au couvent* et *Fillette de Narbonne*.

Le Gérant : P. BLANCIN.

IMPRIMERIE NOUVELLE, rue Ferrandière, 52.